



PEC

608

plan M 5

0664 1790 81

Professeur Driss Jamil

Hépatologie & Gastroentérologie

M^{le} 00608

GSN = 0664 1790 81 Casablanca, le الدار البيضاء في

البروفيسور إدريس جميل

أمراض الكبد والجهاز الهضمي

22/01/2020

Mr FALEL Mohamed

TEFOVIR

1 comprimé le matin, pendant 3 mois



Professeur Driss JAMIL
Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif
201, Bd d'Anfa - Casablanca
Tél. 05 22 94 62 62 / 0522 94 61 61

changent de médecins
par le médecin



Le 7 janvier 2020

PHARMACIE LMV
28 BIS RUE SALONIQUE ANGLE RUE DE ROME
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE

N/REF : 20200070001824

Adhérent : FALEL MOHAMED

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de MOHAMED FALEL.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 16071.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 0.00 MAD

Validité de prise en charge : du 07-01-2020 au 07-04-2020.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah, 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à MOHAMED FALEL.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture. Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture